

# La légitimité du boycott de La Batsheva Dance Company

Date d'origine : 20/04/2022

Auteur : BDS France

La *Batsheva Dance Company* est une compagnie de danse moderne et contemporaine israélienne dont Gili Navot est la directrice, et dont Ohad Naharin est le chorégraphe en chef. Depuis plusieurs décennies, elle connaît le succès dans de nombreux pays, dont la France, où une tournée était prévue aux mois de mars-avril 2022, annulée en raison de la pandémie.

Ohad Naharin se targue d'être un israélien de gauche qui ne devrait donc pas être la cible des défenseurs des droits des Palestiniens, un raisonnement que nous avons déjà dénoncé (1). Rappelons que le BNC palestinien (*Boycott National Committee*) demande de ne pas boycotter les individus, mais qu'il appelle au boycott des institutions complices du régime israélien. En tant qu'**institution culturelle israélienne** qui n'a pas reconnu publiquement les droits imprescriptibles du peuple palestinien, et qui n'a pas pris ses distances avec l'apartheid israélien, la *Batsheva Dance Company* est une cible de boycott, d'après les directives du BNC.

La *Batsheva* est une compagnie de danse dont le budget s'élève à plusieurs millions de dollars et qui bénéficie de soutiens financiers qui feraient pâlir d'envie n'importe quelle autre compagnie. Pour documenter et justifier la légitimité de notre appel au boycott de cette troupe, nous allons montrer en quoi la *Batsheva Dance Company* est une institution complice du régime israélien, qui **représente officiellement l'État israélien** lors de grandes manifestations internationales (comme la saison France-Israël en 2018), et qui est financée par cet État ainsi que par des entreprises qui soutiennent l'occupation et la colonisation.

En consultant le site officiel de la compagnie (2), nous pouvons prendre connaissance d'une très longue liste de soutiens, dont les premiers nous alertent immédiatement. Il s'agit du **ministère israélien de la culture et des sports** (administration culturelle, département de la danse), et du **ministère des affaires étrangères** (division des affaires culturelles et scientifiques). Un peu plus loin, nous trouvons le soutien de *The Israel Lottery Council For Culture & Arts*, qui est également une institution publique. On trouve aussi celui de l'entreprise *Teva Industries*, à propos de laquelle l'association *Who Profits* déclare : « En tant que partie dominante de l'industrie pharmaceutique israélienne, Teva bénéficie des avantages générés par l'occupation israélienne des terres palestiniennes, ce qui lui permet d'exploiter le marché palestinien » (3).

Dans le rapport financier 2020 de la *Batsheva* (4), nous trouvons une liste de donateurs dont quatre autres proviennent d'entreprises figurant sur la liste, établie par l'ONU en 2020, de 112 entreprises impliquées dans le

commerce illégal avec les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés (5). Il s'agit des entreprises *Delek Motors* et *Delta Galil Industries* et des banques *Bank Hapoalim* et *Bank Leumi*.

Parmi les autres soutiens de la *Batsheva Dance Company*, citons :

–La **Fondation Azrieli**, financée par un très grand groupe immobilier qui détient 3,1% de la *Bank Leumi*, et qui décerne des prix à des universités des colonies illégales (6).

–La **Fondation Tel Aviv**, qui collabore avec *Arison Investments*, actionnaire principal de la *Bank Hapoalim* (7).

–La **Fondation Besen**, qui collabore avec le Fonds National Juif (8).

-Les vignobles **Carmel**, qui s'approvisionnent dans le Golan syrien occupé pour plusieurs de ses vins, et dans la région d'Hébron, en Cisjordanie occupée, pour certains autres (9).

–L'**UIA**, qui collabore avec l'Agence juive et le gouvernement israélien (10)

...

Pendant longtemps, les programmes de tournée de la *Batsheva* indiquaient le soutien de l'ambassade d'Israël du pays visité, suscitant d'intenses campagnes de protestations et d'appels au boycott. Depuis peu, cette mention a disparu. Nous nous interrogeons : s'agit-il d'une véritable décision politique, ou d'un simple **stratagème mensonger pour éloigner les boycotteurs ?**

Le résumé de notre rapide enquête nous permet de conclure, devant tant de preuves plus accablantes et plus explicites les unes que les autres d'une complicité persistante avec les institutions colonisatrices israéliennes, que nous avons le devoir d'appeler au boycott de la *Batsheva Dance Company*.  
La Campagne BDS France, avril 2022

(1) <https://www.politis.fr/articles/2018/10/ohad-naharin-et-le-ballet-israelien-batsheva-retablir-quelques-verites-39506/>

(2) <https://batsheva.co.il/en/our-supporters>

(3) <https://whoprofits.org>

(4) [https://batsheva.co.il/site-files/download/Batsheva%20dance%20company%20FS%202020%20b.pdf\\_35219.pdf](https://batsheva.co.il/site-files/download/Batsheva%20dance%20company%20FS%202020%20b.pdf_35219.pdf)

(5) [https://www.lemonde.fr/international/article/2020/02/12/l-onu-identifie-112-societes-actives-dans-les-colonies-israeliennes\\_6029347\\_3210.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2020/02/12/l-onu-identifie-112-societes-actives-dans-les-colonies-israeliennes_6029347_3210.html)

(6) <http://investors.azrieli.com/Investors.aspx?PageID=988>

(7) <https://telavivfoundation.org/history/>

(8) <https://www.besenfoundation.org.au/about-us>

(9) <https://www.whoprofits.org/company/carmel-wineries/>

(10) <https://www.jewishcanada.org/jewish-identity/canada-israel-experience/Batsheva-Dance-company-Batsheva-boycott-culturel>